

Le 14 juin 2000

MESSAGE DE L'UNICE AU CONSEIL EUROPEEN DE FEIRA, 19 ET 20 JUIN 2000

En vue du prochain sommet de l'UE qui se tiendra à Feira les 19 et 20 juin 2000, le Conseil des présidents de l'UNICE appelle les chefs d'État et de gouvernement:

- à aller de l'avant dans la mise en œuvre du programme de réformes économiques et structurelles décidé à Lisbonne, car ces réformes sont la clef d'un meilleur potentiel de croissance, d'un renforcement de la compétitivité et d'une amélioration de la confiance des marchés dans la valeur et la stabilité de l'euro; et
- à donner une direction stratégique claire à la conférence intergouvernementale, sans quoi les négociations risquent d'aboutir à une impasse et de retarder considérablement le processus d'élargissement.

L'UE doit accélérer les réformes économiques et structurelles

A Lisbonne, les chefs de file européens se sont fixé un programme ambitieux pour faire de l'Europe la région la plus dynamique et compétitive dans les dix années à venir. L'UNICE salue cet engagement, pris au plus haut niveau politique, qui doit maintenant être suivi promptement des actions concrètes nécessaires pour achever le marché unique, et plus particulièrement pour améliorer l'efficacité et la flexibilité des marchés du travail et des capitaux en Europe. Avec l'amélioration de la conjoncture dans de nombreux États membres, le moment est venu d'apporter les modifications nécessaires pour restructurer les politiques de dépenses publiques, pour réduire l'endettement public, les déficits et les charges fiscales excessives, et pour adapter les systèmes de protection sociale au défi du vieillissement de la population européenne. La poursuite cohérente de ces objectifs stratégiques renforcera la crédibilité des engagements de Lisbonne et contribuera à rendre l'environnement des entreprises de l'UE plus attirant pour les opérateurs du marché mondial.

La conférence intergouvernementale

La réforme institutionnelle est un préalable absolu à l'élargissement de l'Union européenne. La CIG devrait se concentrer clairement sur les réformes requises pour que l'UE fonctionne d'une manière efficace, transparente et cohérente avec un nombre de membres largement étendu. Les négociations devraient s'achever d'ici la fin de l'année, et les réformes arrêtées être en place d'ici 2002. Bien que les pays candidats doivent également satisfaire à d'autres conditions avant leur adhésion, une dérive dans ce calendrier retardera nécessairement l'élargissement.

Avec l'élargissement, le principal enjeu institutionnel sera la capacité de l'UE à prendre des décisions et à produire des résultats, surtout dans les domaines aujourd'hui réservés à l'accord unanime des États membres. L'UNICE est favorable à une extension de la majorité qualifiée à certains domaines importants pour les milieux d'affaires, notamment à l'égard du fonctionnement du marché unique et du commerce international.

La majorité qualifiée devrait ainsi devenir la règle en ce qui concerne:

- la mise en œuvre et la simplification, sur une base ponctuelle, de mesures fiscales déjà arrêtées, en particulier dans le domaine de l'imposition de la valeur ajoutée, ainsi que les mesures visant à éliminer les doubles impositions, les discriminations et les obstacles fiscaux transfrontières aux quatre libertés fondamentales. Toutefois, toute initiative stratégique nouvelle, y compris les décisions relatives à l'harmonisation des systèmes et taux d'imposition, ainsi que les mesures fiscales à fins environnementales, devraient rester soumises à l'unanimité. Cette approche contribuerait à préserver des conditions de concurrence fiscale saine dans l'Union européenne, ce que l'UNICE juge essentiel.
- dans le cadre de la politique commerciale commune, la règle de majorité qualifiée applicable actuellement aux négociations et accords internationaux sur les marchandises devrait être étendue aux services, aux droits de propriété intellectuelle^(*) et à l'investissement étranger direct.
- l'adoption de mesures spécifiques pour soutenir la compétitivité des entreprises, l'esprit d'entreprise, l'innovation, la recherche et le développement technologique.
- la mise en œuvre de mesures visant à supprimer les obstacles et adapter les systèmes nationaux de sécurité sociale à la libre circulation des travailleurs et des indépendants dans le marché unique. L'unanimité devrait rester la règle pour tous les autres aspects de la politique sociale inscrits actuellement à l'article 137.3 du traité.

S'agissant de l'extension de la majorité qualifiée à tout ou partie de ces questions, ne pas sortir de l'impasse actuelle impliquera inévitablement la prise d'autres arrangements, plus flexibles, entre des groupes d'États membres, éventuellement en dehors du cadre du traité. Ce scénario serait de nature à compromettre le fonctionnement du marché unique et à causer de nouvelles entraves aux échanges ou des distorsions de la concurrence. Ce n'est donc pas une solution à laquelle les milieux d'affaires peuvent souscrire.

Charte des droits fondamentaux

Parallèlement à la CIG, le Conseil européen examinera également les progrès accomplis dans la rédaction d'un projet de charte des droits fondamentaux. L'UNICE accueille favorablement l'objectif poursuivi, à savoir rendre les droits fondamentaux plus visibles et pertinents pour les citoyens de l'UE. Cependant, il faut distinguer clairement les droits fondamentaux des aspirations politiques, sociales ou économiques, afin d'éviter de susciter des attentes que l'UE ne peut rencontrer. Les droits doivent être assortis d'obligations, et la charte ne peut transférer à l'UE de nouveaux pouvoirs ou des compétences nouvelles. En outre, quel que soit le statut conféré à la charte, il est capital qu'il n'en résulte nulle insécurité juridique accrue. L'application de la charte devrait se limiter strictement aux institutions et instances de l'UE.

^(*) La Confédération de l'industrie britannique estime que la majorité qualifiée ne devrait pas être étendue aux accords sur les droits de propriété intellectuelle dans le cadre de la politique commerciale commune.